

CONVOCAATION DU 17 MARS 2017

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 24 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Benoît MOREAU, Maire.

Étaient présents : Thierry WYSS, Marie-Hélène CHANGARNIER, Agnès VAN COLEN, Fanny LOURETTE, Pierre GAY, Franck MATTON, Jean-Luc CANU, Stéphanie CAPRON et Gérard BLONDEL.

Monsieur Jean-Pierre CANU est arrivé à 20 h pour raisons professionnelles.

Madame Marie-Hélène CHANGARNIER a été élue secrétaire.

Monsieur Pierre GAY revient sur la délibération de la Licence IV et souligne qu'il est important de signaler que la Commune reste propriétaire de la Licence.

Madame Stéphanie CAPRON précise que son retard lors de la réunion du 03 Mars était dû à sa profession.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

Sous la présidence de Monsieur Gérard BLONDEL, doyen de l'assemblée, le compte Administratif 2016 de la Commune est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	496 610.04 Euros	362 587.96 Euros
INVESTISSEMENT	214 471.86 Euros	168 749.41 Euros

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 134 022.08 Euros

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 45 722.45 Euros

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote

VOTE PAR CHAPITRE :

FONCTIONNEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0

INVESTISSEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0

AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2016 sont les suivants :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	131 637.46 Euros
INTEGRATION SIVOM CAUX MARITIME	16.87 Euros
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2016	2 384.62 Euros
TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	134 038.95 Euros
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	62 879.77 Euros
INTEGRATION SIVOM CAUX MARITIME	32.40 Euros
DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANNEE 2016	17 157.32 Euros
TOTAL EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	45 754.85 Euros

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU SOLDE DISPO A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (ligne 002) Recettes	134 038.95 Euros
REPORT DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT A LA LIGNE 001 Recettes	45 754.85 Euros

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Monsieur Gérard BLONDEL, doyen de l'assemblée, le compte Administratif 2016 du service de l'eau et de l'Assainissement est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	45 793.22 Euros	42 538.67 Euros
INVESTISSEMENT	93 890.58 Euros	115 536.69 Euros

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 3 254.55 Euros

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 21 646.11 Euros

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote

VOTE PAR CHAPITRE :

FONCTIONNEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0

INVESTISSEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0

AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2016 sont les suivants :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	15 203.63 Euros
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2016	11 949.08 Euros
TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	3 254.55 Euros
EXCEDENT DE L'INVESTISSEMENT REPORTE	77 514.00 Euros
DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANNEE 2016	55 867.89 Euros
TOTAL EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	21 646.11 Euros

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU SOLDE DISPO A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (ligne 002) Recettes	3 254.55 Euros
REPORT DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT A LA LIGNE 001 Recettes	21 646.11 Euros

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de de fonction, de 1015 à 1022 applicable au 1^{er} janvier 2017,
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6% au 1^{er} Février 2017

Monsieur Le Maire et les trois Adjointes proposent au Conseil Municipal de geler leurs indemnités jusqu'à la fin de leur mandat en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le gel des indemnités et autorise Monsieur le Maire à baisser le pourcentage du taux maximum de référence.

ADHESION DES COMMUNES DE CRIQUETOT-LE-MAUCONDUIT ET DE VINNEMERVILLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D'ALBATRE

Monsieur Le Maire donne lecture des courrier et arrêté de la Préfecture concernant l'adhésion des Communes de Criqueotot-le Mauconduit et de Vinnerville à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de ces deux communes à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.
VOTE : POUR : 10 CONTRE : 1

MODIFICATION DES STATUTS DES SYNDICATS DES BASSINS VERSANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5212-7-1,
Vu l'arrêté préfectoral du 15 juin 2000 autorisant la création du Syndicat Mixte des bassins Versants du Dun et de la Veules modifié par arrêtés préfectoraux du 26 juin 2002 et 10 Septembre 2003,
Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de La Veules du 07 décembre 2016 approuvant la modification statutaire des articles 1,2,5 et 8 et autorisant Monsieur le Président à procéder à la consultation des Communes,
Considérant la proposition de modification des statuts du Syndicat Mixte selon les termes suivants :

- Article 1 : modification de la composition du Syndicat avec intégration des 16 communes (anciennement Mer et Lin) dans la communauté de communes de la Côte d'Albâtre
- Article 2 : suppression du terme « contrat rural »
- Article 5 : Le syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les assemblées délibérants des collectivités membres à raison de
 - Un délégué titulaire
 - Un délégué suppléantPar commune membre représentée.

Les établissements publics de coopération intercommunale membres sont représentés par autant de délégués titulaires et suppléants, qu'ils ont de communes adhérentes, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué, suppléant par commune.

- Article 8 : remplacement du terme « Trésorerie de Fontaine-Le-Dun » par « Trésorerie de secteur »

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

Décide d'approuver les modifications statutaires du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de La Veules telles que proposées ci-dessus

Autorise Monsieur Le Maire à notifier cette délibération à Monsieur Le Président du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de la Veules

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à une réforme gouvernementale (Plan Préfecture Nouvelle Génération), depuis le 02 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité s'effectuent seulement dans les communes de Seine-Maritime équipées de dispositif de Recueil (DR) pour l'enregistrement des cartes nationales d'identité et des passeports (34 au total en Seine-Maritime).

Il indique que, depuis des mois, l'ADM76 et l'Association des Maires de France refusent les conditions de ce projet dont l'intérêt (améliorer la sécurité, lutter contre les fraudes) n'a pas été démontré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

S'oppose au dessaisissement de ce service de proximité qui fragilise l'institution communale et contredit certains enjeux de sécurité. Il affirme que la mise en place d'un tel dispositif se fait au détriment des usagers et des communes disposant d'un DR (dispositif de recueil),

Demande au Gouvernement de bien vouloir revenir sur cette réforme en l'état.

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

QUESTIONS DIVERSES

- **LA POSTE DE VEULES-LES-ROSES**

Certains conseillers municipaux déplorent le niveau de service du bureau de Poste de Veules-Les-Roses. Elle est fermée très souvent sans information aux usagers. Le Conseil Municipal décide de mandater Monsieur le Maire pour envoyer un courrier à la Direction Départementale de La Poste concernant ces problèmes. Une copie sera envoyée à Monsieur le Maire de Veules et à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Monsieur Pierre GAY fait usage de son droit de réserve.

- **STAGE DE SKI**

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier du Collège de Luneray. Un enfant sottévillais participe à un stage de ski du 19 au 25 Mars 2017 dans le cadre de ses études. La contribution par famille est de 300 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette requête.

- **ECOLE NOTRE DAME DU BON PORT**

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de l'Ecole Notre dame Du Bon Port, école privée, concernant une demande de participation au financement d'un élève domicilié à Sotteville-Sur-Mer et scolarisé dans cette école.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette requête et n'autorise pas Monsieur Le Maire à signer une convention.

- **AMICALE DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D'ALBATRE**

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de l'Amicale du Personnel de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre qui propose des animations et des avantages aux agents communaux. Pour l'année 2017, la Cotisation à charge de la Commune est fixée à 86 € par agent adhérent et la cotisation de chaque adhérent étant de 14 €. Trois agents sont concernés.

Le Conseil Municipal décide de ne prendre aucune décision avant de connaître le point de vue des agents.

- **ACTION SOCIALE**

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à la réglementation en vigueur, l'adhésion à un organisme d'action sociale est obligatoire. Monsieur Le Maire donne lecture d'une proposition d'un organisme. Le Conseil Municipal propose de réfléchir.

- **SIVOS**

Monsieur Jean-Pierre CANU souligne qu'une réunion du SIVOS a eu lieu. Il souligne que d'après l'Ancien Président du SIVOS les Communes allaient faire une économie de 34 000 Euros en acceptant le regroupement sur Veules-les -Roses. Or, il semblerait que notre commune ne bénéficie que d'une économie de l'ordre de 10 000 €. La régie de transport sera prise en charge par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Madame Fanny LOURETTE demande quel est le but du SIVOS. Monsieur Jean-Pierre CANU donne les explications.

- **AMENAGEMENT DE LA PLACE**

Monsieur Jean-Pierre CANU rappelle qu'un groupe de travail s'est réuni pour préparer un projet d'aménagement de la Place. Il distribue à chaque conseiller un compte-rendu de la réunion.

Plusieurs idées y sont évoquées à savoir :

- La Place
- Revoir l'espace parking en aménageant et paysageant
- Installer des places de parking
- Installer des jeux pour enfants et des toilettes
- Installer une canisette
- Installer une borne de recharge pour véhicules électriques
- Reconstruire une mare paysagée
- Recréer une fontaine
- Déplacer le terrain de pétanque
- Installer un bouloir cauchois
- Installer des appareils sportifs
- Installer des panneaux (plan de Sotteville, panneaux directionnels)
 - Salle « La Bergerie »
- Aménagement de l'espace herbagé
 - Eglise
- Mise en valeur de ses particularités
 - La descente à la Mer
- Aménager un parking « voitures » utile et agréable
- Eclairer l'accès à la mer en commençant depuis la route du Beaumont
- Agrandir et aménager de manière plus agréable l'espace pique-nique
- Installer une canisette
- Installer une borne de recharge pour véhicules électriques
- Installer des panneaux indiquant les points remarquables et les chemins de randonnée
- Ramener le terrain de pétanque
- Poser des panneaux le long de la descente des escaliers
- Créer un espace « touristique » ouvert, visible en continuité
 - Tennis
- Prévoir un parking « Camping-car » à l'ancien plateau de sport
 - Communication générale
- Une communication « fixe » : Panneaux indicateurs et directionnels
- Une communication temporaire
- Une inscription dans l'ère numérique

Monsieur le Maire précise que tout projet devra être présenté à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et que cette dernière pourra nous apporter une aide à notre réflexion. Il rappelle que la Communauté a la compétence tourisme.

Madame Stéphanie CAPRON souligne qu'il serait peut-être judicieux de présenter plusieurs projets d'aménagement.

Ce dossier reste à l'étude pour l'instant.

- **DEMOLITION**

Monsieur Jean-Pierre CANU souligne qu'il est scandalisé par la démolition de l'ancienne maison où habitaient Mr et Mme MAINOT Michel. Monsieur Gérard BLONDEL partage cette colère.

- **DIVERS**

Monsieur Gérard BLONDEL fait différentes remarques à savoir :

- Il suggère de mettre en place un boulodrome à côté du terrain de tennis
- Il précise qu'il faudrait engazonner les trottoirs Route de Saint Aubin
- Il rappelle que l'interdiction de circulation route de Saussemarre, l'été, est à revoir
- Il demande à ce que le vin d'honneur du 08 Mai soit servi à la salle »La Bergerie » plutôt qu'à la Mairie, estimant que la salle du Conseil est trop petite.
- Il demande le coût et la reprise du tracteur
- Il demande à ce que le Conseil puisse délibérer afin de maintenir les locaux commerciaux existants en tant que tel.
- Il souligne que les arbres bordant le chemin qui va au nouveau forage doivent être élagués. Les propriétaires seront contactés.
- Il demande à ce que l'éclairage public soit éteint complètement du 15 Mai au 15 juillet
- Il demande de mettre un stop au niveau de l'habitation de Monsieur SAINT SANS Éric afin de faire ralentir les voitures. Il lui est répondu que c'est une départementale.

Madame Stéphanie CAPRON souligne que beaucoup de touristes empruntent le sens interdit mis en place sur la Place de la Libération.

Monsieur Pierre GAY précise que le Stop mis en place Route de Veules est très apprécié.

Madame Marie-Hélène CHANGARNIER suggère de mettre les barrières toute l'année le jour du marché car certaines personnes empruntent la voie destinée aux commerçants à vive allure.

La séance est levée à 00 h 10.

